

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CA-PLP)**

SECTION ARTS APPLIQUÉS

Concours externe

&

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement
dans les établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP – PLP)**

**Rapport présenté par Madame Gisèle COUPERT
Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale
Présidente du jury**

2009

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

SOMMAIRE

	Page
Nature des épreuves & Programme du concours 2009	3
Composition du jury 2009	5
Résultats de la session 2009 du concours	7
Présentation générale	8
Épreuves d'admissibilité 2009	
Epreuve de culture artistique	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	15
Epreuve écrite et graphique	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	19
Épreuves d'admission 2009	
Projet d'art appliqué	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	26
Présentation et soutenance du projet	
Définition de l'épreuve & rapport du jury	30
Epreuve sur dossier	
Définition de l'épreuve, rapport du jury	33
Annexes	
Bibliographie session 2010	38
Sujets de la session 2009	41
sujet de culture artistique	
sujet de l'épreuve écrite & graphique	
Sujet de projet d'art appliqué	

NATURE DES ÉPREUVES *

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<p>Épreuves d'admissibilité</p> <p>1 – Épreuve de culture artistique (a)</p> <p>2 – Épreuve écrite et graphique A partir d'une programmation imposée, analyse commentée et traduction graphique et chromatique d'éléments réels ou figurés à des fins d'application dans l'un des domaines suivants des arts appliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> . cadre de vie, . objet artisanal et industriel, . vêtement et accessoire, . communication visuelle. 	<p>4 h</p> <p>6 h</p>	<p>2</p> <p>3</p>
<p>Épreuves d'admission</p> <p>1 – Projet d'art appliqué : Proposition(s) de résolution de problème (s) relevant d'un domaine des arts appliqués (b)</p> <p>2 – Présentation et soutenance du projet (Aspects fonctionnel, esthétique et technologique), suivies de la présentation par le candidat d'un dossier de recherches personnelles.</p> <p>3 – Épreuve sur dossier (c) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . exposé . entretien . durée de la préparation 	<p>16 h</p> <p>1 h</p> <p>45 min.</p> <p>15 min. max. 30 min. max. 1 h</p>	<p>4</p> <p>2</p> <p>3</p>

* Pour chaque épreuve la définition détaillée est donnée en tête du rapport du jury.

(a) : A partir d'un programme publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

(b) : Le sujet de l'épreuve peut être commun aux concours externe et interne

(c) : Cette épreuve comporte, dans la discipline ou la spécialité, un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploita dans l'enseignement. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle ci aux autres disciplines,
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication
- .- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et notamment d'un lycée professionnel.

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2009 :

Programme 2008 reconduit :

- **Écologie et environnement : les nouveaux enjeux du design.**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n° 3 du 17 mai 2007, pages 141 à 144.

Partie nouvelle :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du grand siècle.**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n°4 du 29 mai 2008, pages 137 à 140.

Pour information :

Programme de l'épreuve écrite d'admissibilité pour la session 2010 : (concours externe et interne d'accès au corps des PLP section Arts appliqués).

Programme 2009 reconduit :

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du grand siècle.**

Partie nouvelle :

- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle.**

Les éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif ci-dessus sont publiés au BO spécial n°6 du 25 Juin 2009, pages 187 à 189.

Le programme des concours est consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr>

COMPOSITION DU JURY

(Arrêté du 24 février 2009)

Mme Gisèle COUPERT Présidente	Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de CRÉTEIL
M. Dominique BOISSEL	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AIX-MARSEILLE
M. Christian TORREIMONEIL Vice Présidents	Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de MONTPELLIER
Mme Gabrielle ANDRIÈS Mme Sophie-Adelaïde AUSTRUY Mme Stéphanie BAGARILA	Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE
Mme Isabelle BASQUIN	Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de VERSAILLES
Mme Sarah BAUDUIN Mme Caroline BENOIST MALTERRE M. Stéphane BILLARD M. Michel CARNET M. Alain CARTAU	Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON Professeur de lycée professionnel, Académie de PARIS Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de TOULOUSE
Mme. CARON-PARIAUD Mme. Maya CASTEJON M. Maurice CELLA Mme. Corinne CHOUKROUN M. Jean Pierre CORDAT Mme Laurence CRISEAU M. Richard DEVINAST Mme Agnès FLACHAT Mme Laetitia FICHTER	Professeur de lycée professionnel Académie de MARSEILLE Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS Professeur de lycée professionnel, Académie de DIJON Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER Professeur de lycée professionnel, Académie de LILLE Professeur de lycée technologique, Académie de CRÉTEIL Professeur de lycée technologique, Académie de NICE Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'ORLÉANS-TOURS
M. Philippe GANNE Mme. Halima GUERROUMI Mme Laetitia LAMBOT Mme Josée Anne LANNES M. André LEFÈVRE	Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER Professeur de lycée professionnel, Académie d'AIX-MARSEILLE Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie d'AMIENS
Mme. Julie MAIBACH Mme Dominique MASSABUAU	Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de RENNES
M. Gérald MOUGEOT M. Lionel MONNIER M. Alain NICAISE M. Christian PAILLET M. Fabrice PALAZI M. Charly PENAUD	Professeur de lycée professionnel, Académie de REIMS Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMIENS Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON Professeur de lycée professionnel, Académie de MONTPELLIER Professeur de lycée professionnel, Académie de NICE Inspectrice de l'éducation nationale – enseignement technique, Académie de CLERMONT- FERRAND
Mme. Pascale RECORDA	Professeur de lycée technologique, Académie de REIMS

Mme. Rachel SANCHEZ
Mme. Sophie TINLAND
M. Bruno TSCHAMSER
Mme. Aude VITTOT
Mme. Aurélia WESTRAY
Mme. Marie-Catherine WILD

Professeur de lycée professionnel, Académie d'AMENS
Professeur de lycée technologique, Académie de LYON
Professeur de lycée technologique, Académie d' AIX- MARSEILLE
Professeur de lycée professionnel, Académie de BESANCON
Professeur de lycée professionnel, Académie de LYON
Professeur de lycée professionnel, Académie de CRÉTEIL

RÉSULTATS DE LA SESSION 2008 DU CONCOURS

Nombre de postes offerts au concours du CAPLP externe	50
Nombre de postes offerts au concours du CAFEP - PLP externe	4
Nombre de candidats inscrits au concours du CAPLP externe	432
Nombre de candidats inscrits au concours du CAFEP - PLP externe	73

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats au concours du CAPLP externe ayant composé	258
Nombre de candidats au concours du CAFEP - PLP externe ayant composé	41
Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe	92
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe	10

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats ayant composé est de :

- 6,15 au CAPLP et 5,35 au CAFEP - PLP.

La moyenne générale sur 20 obtenue par les candidats admissibles est de :

- 10,11 au CAPLP et 8,80 au CAFEP - PLP.

Le premier admissible obtient une moyenne générale sur 20 : de 17 au CAPLP et de 11 au CAFEP PLP.

Le dernier admissible obtient une moyenne générale sur 20 : de 0,25 au CAPLP et de 0,70 au CAFEP PLP.

- **Admission**

Nombre de candidats admissibles au concours du CAPLP externe ayant composé	92
Nombre de candidats admissibles au concours du CAFEP - PLP externe ayant composé	10
Nombre de candidats admis au concours du CAPLP externe	50
Nombre de candidats admis au concours du CAFEP - PLP externe	4

Les notes globales sur 20 à l'issue du concours vont de 4,75 à 15,64 au CAPLP et de 6,64 à 14,96 au CAFEP.

La moyenne générale sur 20 obtenue au total par les candidats ayant composé est de :

- 10,22 au CAPLP et 09,94 au CAFEP.

La moyenne générale sur 20 obtenue au total par les candidats admis est de :

- 11,98 au CAPLP et 11,61 au CAFEP.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LES CANDIDATS

Il faut constater une stabilité de postes offerts au concours pour le public par rapport à la précédente session, par contre les postes du privé sont en diminution : Cette année 50 postes étaient à nouveau offerts pour le public et 4 postes pour le privé. Relative stabilité observable depuis 2006. L'effectif des inscrits est en baisse pour le public, il passe de 467 en 2008 à 432 en 2009. À l'identique pour le privé il était de 88 en 2008 et de 73 à cette session.

Les taux respectifs de participation effective aux épreuves affichent :

Pour le public, 432 inscrits pour 258 candidats qui persévèrent ; pour le privé, 73 inscrits pour 41 candidats qui composent. On note une érosion importante cette année de près de 2/3 pour le public entre admissibilité et admission. Pour le privé cet écart est sensiblement proche des 3/4, environ des candidats. Concernant le public, le constat est identique à 2008 cela s'explique en partie par les profils professionnels qui pour certains candidats ne relèvent pas du domaine des Arts Appliqués. On constate l'inverse pour le privé.

- **L'origine géographique :**

À cette session 31 académies fournissent des inscriptions pour le public, celles de l'Île de France (83 candidats), Aix – Marseille- Lille - Toulouse allant de 28 à 22 candidats. Il faut noter une augmentation des candidatures des académies d'Amiens – Bordeaux – Lyon – Marseille –Toulouse, ainsi qu'une présence importante des DOM-TOM avec des candidats présents aux épreuves d'admissibilité.

Pour le privé, 20 académies sont représentées avec une participation effective plus importante cette année de Lille – Montpellier - Rennes. Peu de candidats en Île de France (6). L'ensemble présente des résultats inégaux.

Pour le public comme pour le privé, le taux d'abandon entre admissibilité et admission est de 20%. Légère augmentation par rapport à 2008.

- **Le taux de féminisation :**

Entre inscription et présence, il est cette année de 61 % pour le public, de 64% pour le privé, en baisse pour le public par rapport à la précédente session qui était de 76% et en hausse pour le privé qui était de 48%. 80% des admissibles dans le public comme dans le privé sont des dames.

- **Le taux de représentation masculine :**

Entre inscription et présence la représentation est identique de 66% dans le public comme dans le privé. Entre 20 et 15% se révèlent entre candidats présents et candidats admissibles.

- **Les âges :**

L'année de naissance varie peu entre inscription et présence aux épreuves.

Pour le public, de 1950 à 1987 (me : 1977) avec une réussite à l'admissibilité pour les classes 62 à 87 (me : 82).

Pour le privé, de 1956 à 1986 (me : 1972) avec une réussite à l'admissibilité pour les classes 69 à 86 une exception cette année avec un candidat de 1956 (me : 76).

- **La formation :**

Restent majoritaires avant comme à la fin des épreuves les titres : licence, maîtrise, DNBA dans le public, licence, DNBA & maîtrise, dans le privé Bac + 5 ; les candidats issus de formations académiques font cette année un bon score habituel au final.

- **L'activité :**

Pour le public, de loin les plus nombreux hors les élèves des IUFM sont les contractuels du second degré puis les vacataires ; un contingent important cette année est issu de diverses activités (secteur industriel) sans rapport avec les domaines des arts appliqués ou artistiques, un faible nombre est sans emploi.

Pour le privé, la majeure partie des candidats exerce une activité éducative comme à la précédente session.

Les RÉSULTATS

- Les épreuves d'admissibilité

Répartition des notes (sur 20).

Épreuve écrite de culture artistique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	82	84	51	29	12	258	6,58

* 2 absents et 3 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 10,11.

Épreuve écrite de culture artistique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 14.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	15	13	8	5	0	41	5,58

* 1 absent et 3 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 08,80

Épreuve écrite et graphique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	98	79	57	23	1	258	05,78

* 6 absents & 2 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 9,83.

Épreuve écrite et graphique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,50 à 15,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	15	17	8	1	0	41	5,08

* 3 absents et 2 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 7,40.

Notes globales pour l'admissibilité en général :

les notes sur 20 vont de 0,25 à 17 pour le CAPLP et de 0,70 à 11 pour le CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
E. CAPLP	90	92	6	13	1	258	06,15
E. CAFEP	14	22	5	0	0	41	05,35

nombre de candidats admissibles : 92 au CAPLP ; 10 au CAFEP.

moyenne sur 20 des admissibles : 10,11 au CAPLP ; 8,80 au CAFEP

- Les épreuves d'admission.

Répartition des notes (sur 20).

Projet d'art appliqué : les notes vont de 01,5 à 19 au CAPLP et de 03,5 à 15 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	5	21	29	20	6	81	09,49
Eff. privé	1	4	3	2	0	10	08,75

Moyenne des admis : 11,42 au CAPLP et 10,75 au CAFEP.

Épreuve de présentation et soutenance du projet : les notes vont de 02 à 16,50 au CAPLP et de 02 à 20 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	2	20	26	16	16	80	10,93
Eff. privé	0	1	3	2	4	10	13,65

Moyenne des admis : 13,14 au CAPLP et 17,38 au CAFEP.

Épreuve sur dossier : les notes vont de 1.5 à 20 au CAPLP et de 03 à 20 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	6	16	23	19	16	80	10,83
Eff. privé	2	4	2	1	1	10	09,05

Moyenne des admis : 12,65 au CAPLP et 12,88 au CAFEP.

Notes pour l'ensemble des épreuves d'admission :

Elles vont de 03.28 à 17.44 au CAPLP et de 06.22 à 17,22 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	4	40	31	10	7	92	10.22
Eff. privé	0	3	5	1	1	10	9.94

Moyenne des admis : 12,21 au CAPLP et 12,93 au CAFEP.

Notes globales (épreuves d'admissibilité + épreuves d'admission) :

Elles vont de 04,75 à 15,64 au CAPLP et de 6.64 à 14,96 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
Eff. public	0	13	49	18	0	80	10.15
Eff. privé	0	3	5	2	0	10	9.53

Nombre de candidats admis: 50 au CAPLP ; 4 au CAFEP.

Moyenne des admis : 11,61 au CAPLP ; 11.98 au CAFEP.

LES PRESTATIONS :

REMARQUES GÉNÉRALES

(L'analyse des sujets, les constats et les recommandations aux candidats sont donnés par les rapporteurs des commissions compétentes pour chaque épreuve.)

Les notes globales sur 20 (de 08 à 20), public et privé confondus, se situent dans la fourchette des résultats des sessions précédentes. Par contre on observe une élévation considérable des notes entre 0 et 4 – 4 et 8. Comme à la session 2008, les performances des candidats admis relèvent notablement cette moyenne générale, relativement identique pour les deux concours : 11,61 pour le CAPLP, 11,98 pour le CAER (l'an passé : 12,55 pour le CAPLP) le CAER progresse à peine d'un point (0,78).

On constate de manière générale une baisse des moyennes sur l'ensemble des épreuves.

Les notes sont plus affligeantes que l'an dernier, la moyenne de l'ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE, est en baisse considérable 06,58 pour le CAPLP et 05,58 pour le CAER (session 2008 CAPLP = 07,47 ; CAER = 07,68). Un nombre relativement important de copies dont les notes sont inférieures à 4 et une importante quantité de notes dans la fourchette s'échelonnent de 8 à 12 contribue à une moyenne inférieure par rapport à la session précédente.

L'ÉTUDE ÉCRITE ET GRAPHIQUE affiche elle, des résultats tout aussi affligeants, pour le public comme pour le privé ce qui hélas est similaire à la session 2008. Même si ces dernières affichent quelques centièmes de plus. Faut-il rappeler une fois encore aux candidats qu'il est illusoire de se présenter à ce concours sans maîtriser les savoirs fondamentaux de la discipline, les moyens d'expression techniques et plastiques.

On remarque que seule 1 copie obtient une note de 16 ou plus, ce qui, pour 299 candidats présents, est tout de même inimaginable. 24 candidats obtiennent une note entre 12 et 16. Ces copies répondent à l'ensemble des exigences de l'épreuve : analyse approfondie, problématique posée, culture déployée, hypothèses déclinées, expression écrite et graphique maîtrisée, auxquelles s'ajoutent une implication et un engagement raisonné.

Le jury constate à nouveau avec regret qu'un nombre conséquent de candidats n'a pas le bagage disciplinaire pour aborder dans de bonnes conditions les épreuves d'admission.

Cette année le programme a été très inégalement préparé. Il était aisé de constater le nombre important de candidats qui a fait l'impasse sur une partie du programme.

Les correcteurs constatent avec regret qu'un trop grand nombre de candidats composent sans construire leur devoir ce qui nuit gravement à la compréhension de celui-ci qui devient inconsistant. En revanche le jury a pu apprécier au travers des meilleures copies, des candidats qui ont manifestement préparés avec sérieux cette épreuve. Leur devoir s'appuie sur un plan efficace, qui met en évidence une problématique fondée. Le discours se nourrit de ressources culturelles pertinentes, le cheminement de pensée est servi par un langage fluide. Reflet d'une solide préparation, le jury a pu apprécier une réflexion de qualité et un discours pertinent des candidats quant aux liens entre la citation de Montesquieu et le document iconographique - renforcés par la formulation de la demande. L'ensemble donnait matière à engager une réflexion sur la création appliquée d'exception comme témoignage du pouvoir absolu de Louis XIV, d'une part, et celle des attributs de sa représentation, d'autre part.

Malgré les conseils réitérés dans les rapports précédents, les défaillances habituelles demeurent.

Le sujet qui cette année se situait dans la période grand siècle associait histoire et histoire de l'art. Seule une lecture attentive associée à l'analyse correcte et approfondie de la citation en lien avec le document, permettait de s'approprier le sujet et de développer une problématique. Trop de candidats ont énoncé sous forme de catalogue ou d'inventaire des connaissances livresques sur le « grand siècle » oubliant de mettre en relation le document, la citation et la demande du sujet.

La notion de vertu mise en parallèle avec l'apparat n'est quasiment pas traitée ni même évoquée. Certains candidats n'ont même pas pu poser cette simple problématique :

En quoi l'emprise de Louis XIV, souverain tout puissant, le conduira-t-il à contrôler l'ensemble de la production artistique et artisanale ?

Phénomène déjà observé dans de précédentes sessions, les candidats dans leur grande majorité rencontrent une réelle difficulté à analyser texte, visuel ou concept. Cette lacune se révèle dans toutes les épreuves.

Concernant une majorité de candidats admissibles, il faut relever cette année des notes très contrastées entre les deux épreuves d'admissibilité. Contraste notable plus affirmé encore entre leurs résultats aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

La moyenne à l'épreuve du projet d'art appliqué est en baisse pour les candidats du public comme du privé. De - 2.25 pour le public ; de 0.52 pour le privé.

LA PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DE PROJET relève de très bonnes prestations cette année. Si la moyenne reste honorable pour le public à 13,14 elle est en réelle augmentation pour le privé à 17,38 pour 11,38 à la précédente session.

En revanche, certains candidats n'ont pas pu espérer rectifier à l'oral un projet indigent, même si l'opportunité de prendre une distance critique par rapport à leur prestation sur table leur est offerte. Ils ne peuvent non plus s'attendre à ce que leur production personnelle, si elle est présentée de façon confuse et montre une profusion de travaux obsolètes, soit vivement appréciée par la commission qui s'étonne, à l'inverse, que l'excellence de certaines productions personnelles ne se retrouve pas dans la réponse graphique de l'épreuve...

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve d'une réelle distanciation critique et de pertinence par rapport à la problématique qu'ils avaient posée, quelques candidats ont su judicieusement mettre à profit le temps qui sépare l'épreuve pratique d'arts appliqués de la soutenance pour développer oralement de nouvelles pistes ou contre-propositions à partir de celles proposés dans leur projet et/ou en approfondissant et explicitant certaines recherches abordées puis abandonnées.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, La fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve.

Contrairement à la précédente session, le jury n'a pas été confronté à des attitudes désinvoltes mais au contraire a apprécié l'attitude positive et d'écoute des candidats qui ont démontré de réelles aptitudes au dialogue.

L'ÉPREUVE SUR DOSSIER, reste à quelques exceptions près, une source de difficultés pour les candidats. Cette difficulté est souvent associée à la forme même du dossier dont la présentation est trop souvent complexe pour offrir un propos synthétique, clair et structuré. Ce dossier constitué d'une quarantaine de pages doit présenter des repères clairs et comporter un sommaire, une pagination et une bibliographie.

Ce dossier dont le jury a préalablement fait une lecture doit être un réel outil de communication pour le candidat et non un support de lecture.

Il s'agit pour le candidat de faire preuve de son sens du dialogue et de la communication, de sa capacité d'écoute, et de sa motivation. Un futur enseignant doit apporter la preuve de ses compétences à mobiliser un auditoire. Une présentation synthétique de la problématique est souhaitée. Or trop de dossiers décrivent des activités sans qu'à aucun moment les enjeux d'un enseignement en arts appliqués soient clairement explicités et surtout ancrés dans une problématique énoncée.

Dans l'échange avec le jury, le candidat, par son écoute et sa réactivité, doit témoigner de sa capacité à prendre tout le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques. Ce questionnement lors de l'entretien peut aussi l'amener à reconsidérer certains aspects de ses propositions.

Les bons oraux ont mis en évidence l'articulation entre le thème et les séquences pédagogiques. Il n'est pas attendu du candidat un langage pédagogique maîtrisé. En revanche le jury doit pouvoir apprécier une réflexion inscrite dans l'actualité artistique propre aux arts appliqués, débouchant sur des démarches intelligentes de formation et porteuses de SENS vis-à-vis des élèves. Le candidat doit choisir une ou deux séquences pour un niveau de formation précisé.

Insistons une fois encore sur l'appropriation de l'objectif de l'épreuve, la seule qui mesure l'implication professionnelle et le potentiel du futur enseignant. Il ne s'agit pas ici de construire un "mémoire" sur un thème isolé de toute préoccupation pédagogique. Le rapport d'épreuve donne toutes les précisions utiles sur ses attendus, tant dans la forme du dossier et de sa présentation que dans le sens que doit porter son contenu.

Il engage les candidats à se poser les questions à partir desquelles se fondera tout projet de formation :

Que l'élève doit-il apprendre ?

Quels contenus transmettre ?

Quel dispositif construire ?

Comment évaluer les apprentissages ?

Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la réflexion pédagogique, de la générosité et de l'engagement des candidats.

Les membres du jury s'attachent pour chaque rapport d'épreuve, à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à impulser des méthodes de préparation et ouvrir à des pistes de réflexion. Ils ont pour souci d'éclairer et d'aider les candidats.

Il s'agit de leur permettre de percevoir les attendus du concours à travers les enjeux de la discipline, de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement des arts appliqués vis-à-vis de publics diversifiés.

Je remercie les membres du jury qui s'investissent dans ce travail pédagogique de qualité avec bienveillance et générosité.

Gisèle COUPERT IA IPR

Présidente du Jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE

- DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

- Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
- modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

À partir d'un programme publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Durée de l'épreuve : 4 heures. Coefficient : 2

Partie du Programme 2008 reconduite :

- Écologie et environnement : les nouveaux enjeux du design

Partie nouvelle :

- Paraître : les indices du luxe dans la société du grand siècle.

Rapport coordonné par :

Mesdames Isabelle BASQUIN, Gabrielle ANDRIÈS, Pascale RECORDA et Monsieur Jean-Pierre CORDAT.

Membres de la Commission Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANDRIÈS, Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Isabelle BASQUIN, Michel CARNET, Alain CARTAU, Maurice CELLA, Corinne CHOUKROUN, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Josée-Anne LANNES, Alain NICAISE, Christian PAILLET, Charly PENAUD, Pascale RECORDA, Sophie TINLAND, Aurélia WESTRAY.

Sujet en annexe

La demande :

Le sujet était composé :

- d'une citation de Montesquieu écrivain et philosophe français
- d'un document iconographique : « Louis XIV visitant les Gobelins », tapisserie (1663-1675, sur un carton de Le Brun)

Les critères d'évaluation portaient sur :

- L'intérêt de l'analyse et de la réflexion
- La pertinence et l'exactitude des connaissances
- La cohérence de la problématique et de l'argumentation au regard de l'analyse
- La richesse et la clarté de l'expression

La demande rappelait clairement les champs du programme soit : « les indices du luxe dans la société du grand siècle ». Aussi une attention toute particulière a été accordée par le jury sur les enjeux de l'analyse au service d'un argumentaire cohérent et rigoureux appuyé sur des exemples référencés, précis et pertinents.

L'analyse de la demande :

Quelques candidats ont bien compris et ont fait remarquer que la citation de Montesquieu intervenait comme une charnière entre le « grand siècle », sa monarchie absolue, et les humanistes des lumières qui menèrent à sa destitution. Les liens entre cette citation et le document iconographique - renforcés par la formulation de la demande - donnaient matière à engager une réflexion sur la création appliquée d'exception comme témoignage du pouvoir absolu de Louis XIV, d'une part, et celle des attributs de sa représentation, d'autre part.

L'ensemble de la réflexion proposant un débat autour du changement de statut de l'artiste et de l'artisan via la création des académies engageant désormais des théories au regard des pratiques. Les candidats qui se sont approprié le sujet ont fait la démonstration de connaissances historiques précises et adaptées aux exemples choisis qui relèvent du grand siècle et de ses "arts décoratifs".

Dégager une problématique :

Il est rappelé que pour énoncer une problématique il convient de soulever sous forme de questionnements l'ensemble des attendus du sujet. Par ailleurs, l'identification d'une problématique permet de proposer un plan convoquant une véritable dialectique évitant ainsi aux candidats une accumulation de lieux communs, de propos naïfs, anecdotiques et simplistes ainsi que des digressions n'apportant aucune contribution utile à l'argumentation.

Les analyses conjointes de la citation et du document permettaient de soulever des questionnements autour :

- De la politique de Colbert.
- Du rôle des manufactures.
- Du contrôle sous le règne absolu.
- De l'excellence technique et de l'uniformité stylistique d'exception.

Et d'engager des problématiques comme :

- En quoi l'emprise de Louis XIV, souverain tout puissant, le conduira t-il à contrôler l'ensemble de la production artistique et artisanale ?

Éléments de réponse : - Réorganisation des corporations des arts et des arts décoratifs.

- Louis XIV insuffle un nouveau modèle sociétal : la société de cours.

- Production dirigée vers les désirs de la cour.

- En quoi le règne de Louis XIV monarque absolu et tout puissant va t-il diriger

les arts et les arts décoratifs, autant dans leur structure de production que dans les productions elles-mêmes ?

- Comment au delà des apparences l'usage du luxe peut-il légitimer les abus de pouvoir ?

LES CONSTATS

Cohérence et rigueur de l'argumentation.

Cette année le jury constate qu'une majorité de candidats ne portent pas attention à la forme de la rédaction, leurs arguments sont amenés de manière désorganisée ou à contrario trop linéaire.

On peut rappeler qu'une composition écrite se compose :

- d'une introduction définissant la problématique retenue et annonçant le plan,
- d'un développement articulé avec pertinence par des paragraphes traitant successivement des idées dégagées s'appuyant sur des exemples porteurs, issus du champ des arts appliqués,
- d'une conclusion synthétisant l'argumentation et ouvrant sur un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

Souvent les devoirs ne mettent pas en évidence la problématique, les copies les plus riches sont celles qui argumentent des réflexions organisées autour d'une problématique clairement définie.

Exactitude et pertinence des connaissances utilisées au profit du développement.

Cette année une majorité de candidat a énoncé sous forme de catalogue ou d'inventaire des connaissances livresques sur le « grand siècle » oubliant de mettre en relation le document, la citation et la demande du sujet.

La notion de vertu mise en parallèle avec l'apparat n'est quasiment pas traitée ni même évoquée.

Les références ont pour objet de mener et d'approfondir un questionnement.

Le jury regrette l'utilisation parfois trop superficielle de celles-ci. Elles sont employées comme des exemples, des illustrations et trop rarement comme des arguments.

L'énoncé des connaissances se doit d'être exact et précis. Il ne s'agit pas de proposer des énumérations, mais bien de se saisir de celles qui sont significatives, dynamisantes, porteuses pour le propos.

Constatant par ailleurs que certaines références reviennent de façon systématique chez de nombreux candidats, entraînant certains " modèles " de copies avec des enchaînements d'exemples ou d'arguments semblables, le jury conseille aux candidats de personnaliser leurs propos.

Richesse de l'expression et qualité de la rédaction.

Si le jury a apprécié la qualité de rédaction de certains candidats et leur richesse d'expression, on peut noter également l'indigence de rédaction de certaines copies.

L'orthographe, la syntaxe et un niveau de langage correct se doivent d'être maîtrisés par de futurs enseignants. Un vocabulaire précis et adapté est requis pour la composition. En effet, l'expression doit favoriser la réflexion et la compréhension.

Il est recommandé de rédiger simplement et de façon concise en évitant les redondances.

L'écriture et la mise en page doivent communiquer, l'écriture doit être lisible, le devoir aéré, le plan souligné par la mise en page.

Quelques rappels

Il n'est pas nécessaire d'insérer des croquis ou des schémas maladroits risquant de porter préjudice à la lisibilité du texte. Il est conseillé :

- de s'entraîner aux techniques de la dissertation, dans le temps limité de l'épreuve,
- d'être attentif à gérer le temps de l'épreuve afin d'éviter de remettre une copie inachevée,
- de ne pas oublier que l'épreuve de culture artistique vise à démontrer l'aptitude des candidats à saisir les relations entre arts, techniques et civilisations.

UTILISER LA BIBLIOGRAPHIE.

Il s'agit de s'approprier des savoirs et de les exploiter.

Certains candidats utilisent insuffisamment leurs connaissances, souvent réelles, pour asseoir un raisonnement. Leurs copies se limitent à une compilation de références qui deviennent vite des hors sujets. Le candidat, voulant passer pour érudit, accumule alors les savoirs sans hiérarchie, sans recul et sans aucun esprit critique. Or l'épreuve n'est pas un exercice de mémoire, même si celle-ci joue son rôle, elle ne demande pas une restitution brute des connaissances mais l'utilisation de celles-ci pour alimenter l'analyse et construire la problématique. Ce défaut est en partie dû à un manque de méthode. En effet, s'appuyer sur une bibliographie demande une approche sélective. Il n'est évidemment pas possible d'étudier tous les ouvrages cités dans la bibliographie, laquelle est d'ailleurs indicative et inévitablement non exhaustive. Pour appréhender de façon approfondie les thématiques du programme, on peut privilégier une étude allant de l'ouvrage le plus général, balayant par exemple un siècle ou un mouvement artistique, afin de déterminer un contexte précis. Il faut signaler à ce propos l'intérêt de faire appel à l'Histoire pour saisir les points saillants d'une étude : personnages clefs, événements marquants, faits artistiques ou de société, etc.

Cette démarche permet de s'informer, de maîtriser un vocabulaire, de visualiser et de connaître une période. À l'issue de ce travail préliminaire, il faut être capable de s'extraire de la lecture en prenant de la distance pour relativiser le sujet, et utiliser son esprit critique sur la période ou l'élément étudié. Par la suite, une lecture d'ouvrages plus ciblés sur l'histoire de l'art, sur un bouleversement industriel ou sur un personnage permettra d'étoffer et de préciser les connaissances.

Les ouvrages techniques, précisant connaissances scientifiques et vocabulaire, sont également indispensables.

Enfin l'étude de documents transversaux ou par thèmes permettra d'éclairer une réflexion, de faire des parallèles et d'aborder le programme sous un autre angle. Ces lectures permettent d'enrichir sa propre réflexion et d'élargir les problématiques.

Il est également nécessaire de consulter des ouvrages ne figurant pas dans la bibliographie afin de personnaliser son propos ainsi que de suivre l'actualité sociale et culturelle, de s'informer sur les événements, expositions, spectacles et conférences, ayant un lien plus ou moins direct avec le programme. Ceci permet d'ancrer sa réflexion dans les préoccupations actuelles, position que doit adopter tout professeur d'arts appliqués.

Les résultats : répartition des notes de l'Épreuve écrite de culture artistique

CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	82	84	51	29	12	258	6,58

* 2 absents et 3 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 10,11.

Épreuve écrite de culture artistique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 14.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	15	13	8	5	0	41	5,58

* 1 absent et 3 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 08,80

ÉPREUVE ÉCRITE ET GRAPHIQUE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992,
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

À partir d'une programmation imposée, analyse commentée et traduction graphique et chromatique d'éléments réels ou figurés à des fins d'application dans l'un des domaines suivants des arts appliqués :

- . cadre de vie,
- . objet artisanal et industriel,
- . vêtement et accessoire,
- . communication visuelle

Durée de l'épreuve : 6 heures. Coefficient : 3.

(Sujet en annexe)

**Rapport coordonné par Madame Laëtitia FICHTER
assistée de Madame Caroline BENOIST et de Messieurs Gérald MOUGEOT et Fabrice PALAZZI**

Membres de la commission

Mesdames et Messieurs :

Sophie-Adélaïde AUSTRUY, Stéphanie BAGARILLA, Stéphane BILLARD, Caroline BENOIST, Maya CASTEJON, Jean-Pierre CORDAT, Sylvie CARON PARIAUD, Richard DEVINAST, Laëtitia FICHTER, Agnès FLACHAT, Philippe GANNE, Halima GUERROUMI, Laëtitia LAMBOT, André LEFEVRE, Julie MAIBACH, Dominique MASSABUAU, Lionel MONNIER, Gérard MOUGEOT, Fabrice PALAZZI, Charly PENAUD, Rachel SANCHEZ, Aude VITTOT et Marie Catherine WILD.

SPÉCIFICITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite et graphique se présente sous la forme d'un sujet et d'une documentation iconographique. Le sujet est lui-même constitué le plus souvent d'une citation et d'un contexte. Cette épreuve est le support d'analyses et d'investigations.

On distingue trois phases essentielles :

- L'analyse
- Il s'agit d'un relevé méthodologique sous forme graphique et annotée de tout ou partie des documents. Le but est de rendre compte des spécificités des références documentaires sur les plans formels, structurels, conceptuels et symboliques, mais aussi d'en saisir la démarche et les intentions.
- Il convient de rechercher un équilibre entre analyse formelle, technique et sémantique.

Le candidat doit opérer des choix. En effet, tous les axes d'analyse ne seront pas à appliquer systématiquement pour chacun des documents. Par ailleurs, il ne s'agit pas non plus de rester à l'état de constat. Le candidat doit mettre en évidence ses « choix intentionnels ». Ceux-ci apparaîtront sous la forme de mots clés recouvrant des notions ou principes. En fin d'analyse, il en dégagera une synthèse.

Lors de cette phase, le jury apprécie la rigueur de l'approche méthodologique, la justesse des notions dégagées et les connaissances dans les différents domaines des arts appliqués. Il évalue la capacité du candidat à s'interroger, à poser et à exprimer une réflexion.

▪ La problématique

De la synthèse de l'analyse émergera une problématique rédigée sous la forme d'un questionnement. Il ne s'agit pas d'une reformulation du sujet mais d'une appropriation de celui-ci au travers des principes dégagés, lesquels sont spécifiques aux arts appliqués. C'est une étape charnière qui permet d'explorer des axes de recherche en design d'espace et d'environnement, design de communication, design d'objet et de mode.

Lors de cette phase, le jury évalue la capacité du candidat à poser un questionnement, à poser un parti-pris sans lequel les propositions seront hors contexte et gratuites.

▪ Les recherches

Cette dernière partie correspond au développement de pistes de recherches et d'hypothèses de réalisation en réponse à la problématique posée. Les recherches se présenteront sous la forme d'ébauches, de techniques de communication rapide (croquis, schémas légendés, rough, ...) et non de projet finalisé. Il est attendu une ouverture sur plusieurs axes des domaines des arts appliqués.

Lors de cette phase, le jury apprécie la capacité du candidat à traduire formellement ses intentions, à faire preuve de créativité par des propositions originales, diversifiées, cohérentes et inscrites dans des préoccupations contemporaines.

D'une manière générale, la réponse à l'épreuve doit se traduire par l'utilisation simultanée des deux formes de communication : la forme écrite et la forme graphique, pour lesquelles l'équilibre texte / dessin, la qualité des procédés de traduction et d'interprétations graphiques, ainsi que le soin sont à considérer.

SPECIFICITE DU SUJET

Un extrait de l'essai de Nicolas BOURRIAUD intitulé « esthétique relationnelle », (Edition « les presses du réel » - 1998), situe en arrière plan du sujet la réflexion de l'auteur sur les transformations du lien social et sur la qualité des relations humaines. Cet extrait dénonce l'état des relations « inter humaines » au sein de notre espace de communication et y oppose l'activité artistique s'efforçant d'effectuer « de modestes branchements ».

L'énoncé du sujet propose un contexte, un concours d'idées, situe un cadre, l'espace public et urbain et définit une demande qui consiste à imaginer des stratégies pour favoriser l'échange, le partage, le repos, l'évasion...

Sept visuels, référents documentaires relevant des quatre domaines des arts appliqués (design de communication visuelle, de mode, d'objet et d'espace) accompagnent la citation et le sujet.

L'exploration et la confrontation des constituants formels, structurels, graphiques, conceptuels et symboliques de ces visuels doivent prolonger la citation par des interprétations sémantiques et permettre l'émergence d'un questionnement personnel : la problématique.

Enfin, il s'agit de conduire des investigations, sous la forme d'hypothèses de réalisations, répondant aux enjeux posés par le commanditaire.

LES CRITERES D'EVALUATION

Ils figurent sur le sujet :

- Ouverture et richesse de l'analyse ;
- Intérêt de la problématique dégagée en fonction de l'analyse effectuée ;
- Cohérence entre la problématique développée et les recherches engagées ; l'originalité des propositions ;
- Qualité de la communication visuelle (lisibilité plastique et écrite).

CONSTATS

1. Se rapportant à l'analyse

- Il est proposé de traiter tout ou partie des documents. Leur nombre important doit permettre, quel que soit le choix, de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels.
- En écho aux notions développées dans la citation, le candidat doit découvrir et montrer en quoi le projet pour l'exposition « Splight » et ses luminaires en suspension de Matali Crasset, l'affiche pour Yves Saint Laurent, la collection automne hiver 1999/2000 de Tom Van Lingen, la chaise « duo » de Jérôme Gauthier ou encore la nappe brodée d'Hella Jongerius et les algues et les nuages des frères Bouroullec répondent, avec leurs moyens colorés, formels, graphiques et structurels, aux mots : communication, contacts humains, branchements, trajets ou relations.
- L'observation et la confrontation des documents font émerger des convergences esthétiques et symboliques, des oppositions et transversalités de sens, des similitudes ou complémentarités. De ce fait, il semble opportun de privilégier certains d'entre eux en fonction de leurs contenus, d'en extraire les informations utiles au service de la cohérence du propos. Cette phase de l'analyse entraîne le candidat vers un « décryptage » des intentions des concepteurs. Elle implique l'organisation et la hiérarchisation des informations relevées afin d'adopter un parti pris.
- Du repérage des constituants plastiques au décryptage des intentions émergent de nouvelles notions sous la forme de mots-clés. Certains candidats ont regroupé, classé ces notions. Le jury en a relevé au cours des corrections certaines plus intéressantes et exploitables que d'autres.

À titre d'exemples :

échange / relation / alliance ;

passage / parcours ;

ramification / démultiplication / prolifération ;

propagation / réseaux / arborescence ;

fusion / combinaison / interdépendance / enchevêtrement ;

aléatoire ...

- Le jury apprécie, à la fin de l'analyse, une synthèse claire et cohérente des notions dégagées. Celle-ci met en avant des constats, des mots clés ou des thématiques.

2. Se rapportant à la problématique

- La problématique doit être présente et formulée sous forme d'une question en lien avec la demande du sujet et découler de l'analyse.
- Une analyse bien construite peut engendrer plusieurs problématiques. Celles-ci doivent tenir compte de préoccupations actuelles et s'inscrire dans les domaines des arts appliqués.
- On peut regretter que certaines problématiques ne découlent que de la citation de N. Bourriaud (champ du social et du culturel) sans être enrichies par la synthèse liée à l'analyse des documents visuels.
- À l'issue de certaines analyses, la notion de « contacts humains » a été enrichie par des mots, tels que métissage, mixité sociale ou encore lien intergénérationnel.
- Les notions dégagées dans la synthèse ont permis de faire émerger des problématiques, telles que :
« Comment élaborer un espace de rencontre à partir d'éléments combinatoires afin de favoriser l'échange, le partage, le repos et l'évasion ? »
« Comment créer un cadre favorisant des rencontres improbables dans l'espace urbain ? »

3. Et se rapportant aux recherches

Il est attendu l'expression d'intentions conceptuelles ou réalistes sous la forme de croquis, d'ébauches, d'annotations graphiques. Il est nécessaire de définir la cible et de contextualiser les propositions (établir un cahier des charges) afin de situer le projet et de trouver des solutions originales, spécifiques et adaptées.

Ces intentions permettent de développer plusieurs hypothèses de recherche qui ne doivent pas être confondues avec des projets d'arts appliqués aboutis.

Le mobilier urbain n'était évidemment pas la seule voie possible pour créer de l'échange, du partage, du lien social. Le design de communication, qui permet de relier les quartiers, de donner une identité à des espaces sans qualité et par lequel on se dégage ou se fond dans la multitude, est une voie majeure d'exploration où les nouvelles technologies constituent un levier riche en multiples possibilités.

Le contexte est tout d'abord délimité par des notions très larges telles que « espace public » ou « espace urbain » qui demandent à être précisées. Cette précision peut trouver un ancrage dans l'actualité et l'étude de nos modes de vie. Les déplacements humains les plus quotidiens doivent être envisagés. Les zones de flux, de surpopulation chronique, celles abandonnées aux passages furtifs, à l'attente, peuvent constituer des espaces propices à un réinvestissement.

Les rapports humains sont au centre de la demande. De quelle rencontre peut-il s'agir lorsque l'on est enfant, adolescent, adulte ou senior ? En quoi peut consister une rencontre entre individus d'âges différents, ne se connaissant pas et se trouvant réunis par hasard ?

REMARQUES

Certaines bonnes copies allient sobriété et efficacité. Elles présentent une richesse de réflexion et posent une problématique efficace, contextualisée et orientée.

Au-delà de l'épreuve, il est important de structurer sa pensée, de hiérarchiser ses intentions, d'étayer sa réflexion par des références culturelles.

À propos de l'analyse :

- Elle est parfois trop descriptive. Elle se limite à une dénotation plastique des documents (forme, couleur, matière), voire à une reproduction formelle systématique. Les informations apportées restent donc uniquement descriptives et ne révèlent pas la qualité de lecture du candidat.
- Concernant la complémentarité attendue entre texte et image, un écueil consiste soit à donner trop d'importance au texte au détriment des croquis ou inversement. Parfois, les annotations enrichissent et complètent les croquis et relevés effectués.
- L'analyse est souvent réduite à une énumération de termes ou à une réalisation d'organigramme sans mise en relation des documents. Les analyses intéressantes ne se limitent pas à une approche formelle. La fonctionnalité des documents présentés y est bien repérée et le concept est abordé.

À propos de la problématique :

- Certains candidats paraphrasent le sujet, ne posent pas de problématique ou proposent des problématiques mal formulées ou trop succinctes.
- L'exploitation superficielle des documents ne permet pas de dégager une problématique porteuse pour les recherches.
- Peu de candidats élaborent et précisent un cahier des charges.
- Faut-il rappeler qu'elle doit s'inscrire, se positionner aussi au regard des domaines des arts appliqués ? Le questionnement unique du domaine social ne pouvait suffire.

À propos des recherches :

- Certaines propositions n'intègrent pas la problématique, ni même les notions dégagées. Il s'ensuit des propositions le plus souvent banales, convenues, qui ne sont que des transpositions ou adaptations de mobilier urbain ou d'aménagements existants.

- Parfois, lorsqu'il s'agit de propositions d'espaces individuels clos, on peut même parler de contre-sens par rapport à l'idée de rencontre.
- Malheureusement la notion d'espace urbain/public s'est trop souvent limitée à un aménagement de parcs et jardins, une place de mairie, un « zonage » d'espaces... Un écueil consistait à penser que la simple juxtaposition de sièges confortables dans un espace agréable suffirait à permettre le lien, l'échange.
- De très nombreuses réponses n'ont pas pris en compte les nouvelles possibilités d'échanges offertes par les nouvelles technologies. Il est évident qu'une connaissance étendue des recherches actuelles des designers sur ce sujet alliée à une réflexion personnelle permettait une approche plus originale et pertinente.
- Quelques candidats se cantonnent à une seule proposition.
- À défaut d'une profusion d'idées le jury attend un minimum de trois pistes de déclinaisons montrant le tâtonnement inévitable dans ce type d'épreuve.

À propos de la communication visuelle

La communication visuelle doit structurer et soutenir la démarche en respectant les principes simples de composition, de hiérarchisation des informations et de mise en page.

Il est attendu une certaine diversité ainsi qu'une maîtrise des moyens plastiques et graphiques utilisés. Ceux-ci restent au service du propos et de la démonstration.

Le jury relève :

- Un manque de cohérence et d'homogénéité des différentes planches : l'unité graphique des titres, l'équilibre du rapport texte/image ne sont pas toujours appliqués.
- Que les candidats exploitent mal (outils graphiques inadaptés) ou n'exploitent pas les moyens dont ils disposent (le crayon de papier n'est pas le seul outil). Le jury conseille d'utiliser le croquis en perspective qui varie les niveaux de représentation.
- Que la maîtrise du dessin ne doit pas masquer une démarche pauvre en intentions, même si l'aisance graphique est un indispensable pré requis.
- Que la qualité de l'écriture tant pour l'orthographe que pour la graphie est importante pour l'appréhension des documents.
- Que les copies d'examen ne doivent pas servir de support à cette épreuve. L'information écrite doit accompagner le travail graphique.
- Certains candidats (trop peu nombreux) ont fait preuve d'un bon esprit de synthèse en se détachant des documents pour n'en garder que l'essentiel.

EN CONCLUSION

L'analyse des résultats révèle que sur la totalité des candidats (Public et privé = 299) 209 ont entre 0 et 08 ; 90 ont entre 8 et 20. Ce constat est imputable à la fois au manque de compréhension des objectifs de l'épreuve et au manque de préparation.

Le jury ne peut que conseiller aux candidats de lire attentivement le rapport pour les objectifs et les attendus qu'il rappelle, les constats, les recommandations et méthode qu'il formule.

Rappelons que la réponse doit traduire une réflexion et ne saurait, à ce titre, être unique, figée ou aboutie, mais plutôt plurielle, exploratrice et risquée. Chaque élément du sujet (texte, documents iconographiques, critères d'évaluation) livre des informations et doit être lu et envisagé comme indice sur la façon d'aborder, de traiter le sujet.

Le candidat doit comprendre qu'au-delà de sa capacité à analyser, à problématiser, à proposer des solutions, le jury le positionne comme un futur enseignant. C'est à ce titre qu'il doit révéler lors de l'épreuve, par un niveau de connaissances, par une aisance à croiser les documents, par une conduite maîtrisée du raisonnement et des moyens graphiques, les compétences dont ne saurait se passer l'acte pédagogique.

RAPPEL

- Les documents de référence ne peuvent être utilisés (découpés et collés) sur les planches ;
- Il est interdit d'utiliser du papier autre que celui mis à la disposition des candidats par le centre d'examen (Lay out, Canson, calque, papier machine), ainsi que tout autre matériau (tissus, raphia...);
- Il est demandé aux candidats de composer uniquement sur le recto des planches.

Épreuve écrite et graphique, CAPLP : les notes sur 20 vont de 0,25 à 17.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	Total	moyenne
effectifs	98	79	57	23	1	258	05,78

* 6 absents & 2 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 9,83.

Épreuve écrite et graphique, CAFEP : les notes sur 20 vont de 0,50 à 15,50.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$	total	moyenne
effectifs	15	17	8	1	0	41	5,08

* 3 absents et 2 copies blanches à cette épreuve seule.

Moyenne des admissibles : 7,40.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PROJET D'ART APPLIQUÉ

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992
modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Proposition (s) de résolution de problème (s) relevant d'un domaine des arts appliqués (b)

Durée de l'épreuve : 16 heures. Coefficient : 4.

(b) Le sujet de l'épreuve peut être commun aux concours externe et interne.

Rapport coordonné par
Sarah BAUDUIN, Josée-Anne LANNES, Dominique BOISSEL, Christian PAILLET

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANDRIÈS, Stéphanie BAGARILA, Isabelle BASQUIN, Sarah BAUDUIN, Caroline BENOIST
Stéphane BILLARD, Alain CARTAU, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Agnès FLACHAT,
Laetitia FICHTER, Josée-Anne LANNES, Julie MAIBACH, Alain NICAISE, Fabrice PALAZI,
Christian PAILLET, Pascale RECORDA, Bruno TSCHAMSER.

(Sujets en annexe page)

Deux sujets correspondants à deux des domaines des arts appliqués suivants sont proposés aux candidats : design de produit (conception d'éléments mobiliers et luminaires) et vêtement/accessoires.

RAPPEL :

L'épreuve de projet d'art appliqué implique une démarche de projet, c'est-à-dire entreprendre au travers d'une analyse du sujet et de ses documents iconographiques, une réflexion mettant en place des questionnements d'ordre fonctionnelle, sémantique, technologique et plastique.

Ces pistes de recherches devant aboutir à un choix subjectif justifié par des propositions plausibles.

CONSTATS GÉNÉRAUX :

La plupart des projets sont structurés, bien construits et bien mis en page. Les projets bien menés se sont appuyés sur une analyse structurée du sujet et des documents ce qui a permis de dégager une problématique personnelle et pertinente débouchant sur des propositions variées et parfois originales.

Les bons devoirs ont :

- dès le commencement énoncés le contexte et les questionnements du projet,
- des citations et références appropriées,
- présentent un équilibre entre le texte et les propositions graphiques,
- répondent de façon méthodologique aux demandes clairement notifiées du sujet.

Néanmoins beaucoup de candidats ont développé l'analyse trop longuement au détriment de la finalisation de leur projet : il s'agit de l'épreuve « **projet** » d'arts appliqués et non de la partie écrite et graphique de l'admissibilité. L'analyse reste souvent trop descriptive et pas suffisamment en relation avec le sujet car la citation et les documents ne sont pas pris en compte dans leur globalité.

Les problématiques sont souvent incomplètes et mal posées. Elles ne tiennent pas compte de la totalité du sujet. On aurait souhaité une synthèse personnelle issue des notions dégagées dans l'analyse. Il est bon de rappeler que la problématique n'est pas un rappel du sujet mais l'énoncé d'un questionnement développé dans l'analyse.

Le cahier des charges reste trop superficiel parfois hors sujet voir inexistant. Très peu de candidats ont su intégrer les contraintes du sujet.

Les recherches manquaient souvent de connaissances techniques et technologiques propres au domaine. Le vocabulaire spécifique est indigent. Il est à noter un manque d'ambition dans la diversité des propositions de recherches.

La piste choisie n'est pas la plus judicieuse et manque d'approfondissement. Le candidat ne prend pas en compte la gestion du temps car trop de planches sont restées inachevées. Le registre plastique et expressif a été négligé durant la phase du rendu final.

SUJET A : Domaine "Design de produits"

Le sujet comportait deux planches iconographiques sans commentaire issues du monde naturel et l'autre du monde industriel.

Il était demandé de concevoir une ligne de mobilier et de luminaire pour un logement témoin pour le stand EDF ayant pour thème « les énergies nouvelles ».

Ces objets devaient être créés à partir du **concept de l'hybridation**, c'est-à-dire le croisement la fusion, la symbiose... de deux éléments minimum issus du monde naturel (minéral, végétal, animal) et du monde industriel.

La demande consistait :

- à une **analyse** des caractéristiques sémantiques, fonctionnelles, techniques et plastiques d'éléments issus des documents fournis. Ces derniers pouvaient être complétés par des apports personnels. Des notions de mouvement, de force, d'éléments naturels, de répétitions, de structures organisées ou aléatoires... à repérer et à mettre en corrélation les deux éléments (naturel et industriel) ;
- à une **formalisation d'une problématique** claire à partir d'une réflexion autour du concept d'hybridation telle que : comment faire un artefact pour s'inspirer de la nature ? Quand hybrider permet de sensibiliser l'utilisateur à développer des nouveaux comportements ? L'hybridation sert-elle au développement durable ? Comment le croisement formel, fonctionnel et technologique permet la conception d'objets reflet d'une ambition écologique pour un logement ?
- à proposer **plusieurs pistes** en intégrant le principe d'hybridation par un cahier des charges élaboré.
- à **développer la piste la plus pertinente** en réalisant un projet d'arts appliqués associant technicité, plasticité et justifications technologiques par un travail graphique qualitatif.

CONSTATS

Certains candidats ont su poser la question de l'hybridation telle qu'elle était posée dans le sujet à savoir le croisement, la fusion de deux éléments au minimum issus du monde naturel et industriel. Des recherches pertinentes se sont dégagées d'une analyse qui révélait des principes variés et pas seulement formels. Ils révèlent un réel ancrage à la réalité notamment dans les enjeux inhérents aux énergies nouvelles en terme de design et écologie imposés par le contexte (exemple : appartement témoin pour un stand événementiel EDF).

Toutefois on peut regretter que nombre de candidats n'ont pas réussi à définir la notion d'hybridation qui a donné lieu à de multiples interprétations souvent contradictoires et syncrétiques faussant la problématique posée. Une vision souvent trop simpliste de la fusion nature/technique par une interprétation essentiellement formelle. Un oubli régulier d'énoncer la problématique (simple reformulation du sujet sans questionnement personnel). Le cahier des charges souvent inexistant ou très mal élaboré amène à des pistes sans intérêt. On note un manque de contextualisation qui nuit au déroulement probant du projet ainsi que les aspects techniques et technologiques indispensables à la bonne compréhension de sa faisabilité.

ÉVALUATION

Toute épreuve exige du candidat une lecture et un décodage des critères d'évaluation.

Chaque item proposé est en réponse avec la méthodologie de démarche de projet, de son champ d'application.

L'item 1 « pertinence de l'analyse et de la problématique dégagée » exigeait du candidat une lecture attentive des attentes du sujet, une observation et une analyse de la demande et des documents ressources. L'analyse suppose plusieurs phases : le constat, l'exploration, devant mener le candidat vers des pistes de réflexion et d'interprétation. Nous rappelons au candidat que tout projet d'art appliqué s'appuie sur une problématique, des questionnements résultant du travail d'exploration et d'analyse entrepris dans une première phase. La problématique ou piste de réflexion permet de mettre en place des axes de travail où prend naissance le cahier des charges. La variété des questionnements autorise le candidat à envisager plusieurs notions sur lesquelles il élabore des « scénarii » sous formes d'hypothèses.

L'item 2 « richesse et variété des recherches » Il est impératif d'élaborer suffisamment de piste de recherches pour nourrir une réflexion autour du thème et de pouvoir en dégager le 3^e item.

L'item 3 « pertinence de la piste choisie : structurelle, fonctionnelle technique et plastique »

Le cahier des charges est indissociable de la démarche de projet. Le candidat est amené au travers de ses recherches à faire un choix, à s'engager dans un parti pris. Le cahier des charges s'élabore ainsi sur des aspects sémantiques, techniques et technologiques, esthétiques, ergonomiques, contraintes nécessaires à l'élaboration du produit. Il permet de contextualiser la démarche et de donner du sens au projet dans sa finalité.

L'item 4 exige du candidat une **maîtrise des moyens d'expression et de la communication (écrite, graphique et plastique)**. On ne peut traduire efficacement les choix opérés et les solutions envisagées si l'on ne possède pas les outils d'expressions légitimes. Il convient pour chaque candidat de veiller à choisir le moyen d'expression plastique et graphique le mieux adapté au champ d'application et aux réponses graphiques proposées. **C'est avant tout un travail graphique accompagné d'annotations** et non un texte illustré par quelques visuels.

SUJET B : Domaine Design "Vêtements et accessoires"

Le sujet comportait trois planches iconographiques sans commentaire issues du monde contemporain (monde naturel et industriel).

Il était demandé sur la base d'une citation de Naoki Takizawa de construire une réflexion sur la notion **d'empreinte visible de l'esprit de la main de l'homme dans une production industrielle ou semi-industrielle. De nombreux créateurs laissent une trace visible de l'acte créatif laissant une part d'humanité dans une fabrication de masse.**

La demande consistait :

- à **construire une réflexion** sur la base de la citation et du commentaire appuyés par des documents iconographiques permettant de dégager des principes, des caractéristiques sémantiques, fonctionnelles, techniques, technologiques et plastiques. Des notions telles que l'inachevé, l'erreur, les jeux de hasard, le rajout... prévu par le concepteur dès l'origine : réglage aléatoire de l'outil de production. Il ne s'agissait pas de proposer à l'utilisateur une intervention personnelle (type customisation) sauf si un procédé était envisagé par le designer.
- à la **formalisation d'une problématique** claire autour du concept **d'empreinte visible de l'esprit de la main de l'homme dans une production industrielle ou semi-industrielle**. Des problématiques comme : comment signer sa création ? Identifier l'erreur comme valorisation d'un processus de fabrication ? Comment le défaut de l'apparence considéré comme négatif devient un geste créateur volontaire ?
- à proposer **plusieurs pistes**,
- à **développer la piste la plus pertinente** en réalisant un projet d'arts appliqués associant technicité, plasticité et justifications technologiques par un travail graphique qualitatif.

CONSTATS

De bonnes réponses ont été constatées en s'appuyant sur une analyse des documents qui ont engendré une problématique pertinente. Celle-ci permettait de développer des recherches ad hoc. Il était nécessaire dans ce projet de connaître les fondamentaux de toutes productions vestimentaires : la couture, le patron... et en amenant le projet sur des cibles spécifiques comme gamme pour enfants, femmes enceintes.

Ces partis pris affirmés ont généré des projets pertinents et propositions diversifiées. Toutefois on peut regretter que nombre de candidats n'ont pas pris la mesure de la citation et du commentaire. Ces derniers points sont souvent négligés voir oubliés au cours de leur production. La démarche était d'inscrire la réponse au niveau du process dans une logique de production industrielle ou semi-industrielle. Les 2/3 des candidats ont proposé des vêtements à personnaliser : réalisation, customisation par le consommateur. Les candidats ont eu du mal à définir productions industrielles, semi-industrielles ou artisanales et de se positionner au regard de chacune d'elle ou de l'une d'entre elles. Très peu ont défini une véritable ligne vestimentaire (cible, couleurs, matières, coupes et accessoires). La sélection de la proposition est inexistante ou souvent peu pertinente et n'est pas accompagnée d'annotations techniques et technologiques.

ÉVALUATION

Toute épreuve exige du candidat une lecture et un décodage des critères d'évaluation.

Chaque item proposé est en réponse avec la méthodologie de démarche de projet, de son champ d'application.

L'item 1 «la diversité et la pertinence des recherches proposées» Il est impératif d'élaborer suffisamment de pistes de recherches pour nourrir une réflexion autour du thème et de pouvoir en dégager le 2^e item.

L'item 2 «la cohérence et la maîtrise des solutions en regard de l'hypothèse sélectionnée». Le cahier des charges est indissociable de la démarche de projet. Le candidat est amené au travers de ses recherches à faire un choix, à s'engager dans un parti pris. Le cahier des charges s'élabore ainsi sur des aspects sémantiques, esthétiques, techniques et technologiques. Contraintes indispensables à l'élaboration du projet. Il permet de situer la démarche et de donner du sens au projet dans sa finalité.

L'item 3 «lisibilité de la démarche». Cela exigeait du candidat une lecture attentive des attentes du sujet, une observation et une analyse de la demande et des documents ressources. L'analyse suppose plusieurs phases : le constat, l'exploration, devant mener le candidat vers des pistes de réflexion et d'interprétation. Nous rappelons au candidat que tout projet d'art appliqué s'appuie sur une problématique, des questionnements résultant du travail d'exploration et d'analyse entrepris dans une première phase. La problématique ou piste de réflexion permet de mettre en place des axes de travail où prend naissance le cahier des charges. La variété des questionnements autorise le candidat à envisager plusieurs notions sur lesquelles il élabore des « scénarii » sous formes d'hypothèses.

L'item 4 «clarté et efficacité de la communication écrite, graphique et plastique». On ne peut traduire efficacement les choix opérés et les solutions envisagées si l'on ne possède pas les outils d'expressions légitimes. Il convient pour chaque candidat de veiller à choisir le moyen d'expression plastique et graphique le mieux adapté au champ d'application et aux réponses graphiques proposées. **C'est avant tout un travail graphique accompagné d'annotations** et non un texte illustré par quelques visuels.

Projet d'art appliqué : les notes vont de 01,5 à 19 au CAPLP et de 03,5 à 15 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	5	21	29	20	6	81	09,49
Eff. privé	1	4	3	2	0	10	08,75

Moyenne des admis : 11,42 au CAPLP et 10,75 au CAFEP.

PRÉSENTATION ET SOUTENANCE DU PROJET

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992

modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Présentation et soutenance du projet (Aspects fonctionnel, esthétique et technologique) suivies de la présentation par le candidat d'un dossier de recherches personnelles.

Durée de l'épreuve : 1 heure. Coefficient : 2.

Rapport coordonné par :

Stéphanie BAGARILA, Laurence CRISEAU, Alain NICAISE, Christian TORREMONEIL

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

**Gabrielle ANDRIÈS, Stéphanie BAGARILA, Isabelle BASQUIN, Sarah BAUDUIN, Caroline BENOIST
Stéphane BILLARD, Alain CARTAU, Jean-Pierre CORDAT, Laurence CRISEAU, Agnès FLACHAT,
Laetitia FICHTER, Josée-Anne LANNES, Julie MAIBACH, Alain NICAISE, Fabrice PALAZI,
Christian PAILLET, Pascale RECORDA, Bruno TSCHAMSER.**

Rappel du contexte général et des attentes de l'épreuve :

D'une durée d'une heure, l'épreuve s'articule en deux temps distincts : celui de la présentation et soutenance orale du projet d'art appliqué et celui de la présentation orale d'un dossier de travaux personnels. Elle nécessite une préparation rigoureuse de la part du candidat.

C'est au travers d'une présentation, structurée, vivante et argumentée et de l'utilisation d'un vocabulaire clair et précis que les candidats sont appelés à exposer et communiquer à partir des travaux réalisés lors de l'épreuve de projet d'art appliqué et d'un dossier de recherches personnelles.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier les capacités des candidats à s'exprimer, écouter, communiquer, remettre en cause des productions, faire preuve d'esprit critique, justifier et convaincre.

Présentation et soutenance du projet :

Le jury a pu apprécier lors de cette épreuve l'excellente prestation de certains candidats, qui ont su préparer et anticiper leur soutenance avec beaucoup de recul et de discernement.

En effet, faisant preuve d'une réelle distanciation critique et de pertinence par rapport à la problématique qu'ils avaient posée, quelques candidats ont su judicieusement mettre à profit le temps qui sépare l'épreuve pratique d'arts appliqués de la soutenance pour développer oralement de nouvelles pistes ou contre-propositions à partir de celles proposées dans leur projet et/ou en approfondissant et explicitant certaines recherches abordées puis abandonnées.

La structuration et l'argumentation du propos, servies par un vocabulaire adapté aux arts appliqués, ont été appréciées du jury.

La fluidité du discours et la pertinence du vocabulaire utilisé ont été des éléments-clés de la réussite de cette épreuve.

C'est à travers un exposé de la démarche, clair et explicite et des échanges riches et constructifs que certains candidats ont démontré beaucoup de conviction, de motivation ainsi qu'une remarquable aisance dans leurs capacités à communiquer et à capter l'attention du jury. Ils ont su être réactifs face aux questions de celui-ci pour établir un dialogue qui faisait sens.

Au regard des explications données, le jury a remarqué et apprécié également les excellentes connaissances techniques et technologiques de quelques candidats.

Le jury regrette qu'un certain nombre d'entre eux n'ait pas su mettre à profit le délai de quatre semaines séparant l'épreuve pratique et l'épreuve de soutenance orale pour engager a posteriori une analyse critique et réflexive du travail réalisé afin de positionner le futur discours dans un contexte de soutenance orale.

En effet, certains se sont contentés d'une relecture des planches sans qu'une critique constructive du projet ait émergé malgré les sollicitations de la part du jury.

Les défauts majeurs constatés résident dans la confusion du propos, dans le manque de structuration de l'exposé, dans l'apriori faiblesse de la réflexion et dans le manque de recul par rapport au projet.

Un petit nombre de candidats n'a pas été toujours réceptif à l'échange constructif et reste sur la défensive. À l'inverse, l'attitude critique demandée au candidat doit être mesurée et ne pas verser dans l'excès.

Suggestions et conseils du jury pour la partie présentation et soutenance du projet d'art appliqué.

- Le candidat doit profiter du temps proposé entre l'épreuve pratique de projet et sa présentation pour replacer sa démarche au regard du contexte du sujet.
- Il doit d'abord reformuler le sujet, pour ensuite éclairer le jury sur le sens de la problématique qu'il a dégagée et des propositions qu'il a développées, les situer au regard d'une production actuelle dans le cadre de démarches contemporaines, voire remédier aux carences de celles-ci.
- Il doit préciser son analyse, évaluer, approfondir et étayer les propositions qu'il a réalisées, notamment par la collecte d'informations techniques, technologiques et culturelles.
- Lors de l'oral, sachant que le jury a eu pleinement connaissance de son projet, le candidat n'a pas à faire une simple présentation linéaire de son travail.
- Il peut être pertinent pour le candidat d'argumenter le choix qu'il a effectué entre les deux sujets.
- Lors de sa prestation, le candidat peut utiliser un dispositif de présentation porté par des moyens simples (utilisation du tableau...) qui renseignent également le jury sur ses qualités de pédagogue.

Il est rappelé que le candidat ne peut présenter, lors de la soutenance, de nouvelles productions types planches, croquis, maquettes, photographies, animations... Seules des notes écrites sont autorisées.

Présentation d'un dossier de recherches personnelles :

Le jury a pu apprécier des dossiers personnels riches et variés, d'une grande qualité graphique et plastique dans le domaine des arts appliqués et/ou des arts plastiques, ces dossiers étant généralement inscrits dans une démarche personnelle liée à des problématiques contemporaines.

Concernant les dossiers personnels relevant des arts appliqués, les meilleurs candidats ont privilégié des postures exploratoires et manipulatoires montrant des aboutissements maîtrisés (design de produit, d'espace et de communication) qui ont révélé la dimension sensible des travaux et de leurs auteurs.

D'autres, plasticiens de formation, ont fait preuve de pratiques inhérentes à l'art contemporain : peintures, gravures, vidéos, photos, installations et ont enrichi l'échange en révélant les passerelles possibles entre arts plastiques et arts appliqués.

De manière générale, l'analyse critique des différentes productions présentées permettait de construire un « scénario » du dossier personnel.

Cependant, certains candidats se sont contentés de présenter une accumulation de travaux (parfois uniquement scolaires), sans avoir fait de sélection judicieuse, ni donné un sens ou apporté de références en adéquation avec leurs productions.

D'autres dossiers personnels se sont révélés pauvres, tant dans la diversité des travaux et productions que dans leur mise en œuvre. Les postures réflexives propres aux arts appliqués étaient peu ou mal engagées.

Enfin, le jury regrette une prépondérance de productions (documents imprimés) notamment dans le domaine de la communication visuelle qui ne lui permet pas d'en appréhender la démarche préalable.

Lors de la prestation orale, certains candidats ont montré des faiblesses en manquant d'énergie et de dynamisme ou en s'engageant dans des discours digressifs lourds et maladroits aux références culturelles évasives.

Le jury a constaté que certains candidats avaient une méconnaissance des Arts Appliqués et de leurs enjeux allant parfois jusqu'à la confusion entre arts appliqués et arts plastiques.

Quelques-uns ont même donné une vision restrictive et stéréotypée des Arts Appliqués en l'assimilant à une simple activité manuelle.

Suggestions et conseils du jury pour la partie présentation d'un dossier de recherches personnelles :

Rappel : il n'existe pas de temps précis imparti pendant la soutenance orale pour procéder à l'installation des travaux personnels, cependant les candidats peuvent mettre à profit le temps d'installation pour commencer à présenter leur parcours ou communiquer sur leur démarche personnelle.

- Le dossier de recherches restitue le parcours et l'expérience du candidat dans le champ des arts appliqués et/ou dans celui des arts plastiques. Il doit refléter, tant au niveau des productions que des démarches, le niveau II de recrutement et témoigner d'une sensibilité personnelle.
- Le candidat peut donc se dispenser de présenter certaines commandes manquant de pertinence et ne permettant pas de démontrer une réelle démarche créative en opérant des choix et sélections idoines.
- La constitution du dossier nécessite parfois un retour sur une production ancienne. Il convient alors de mettre à profit l'année de préparation au concours pour l'actualiser et pour mettre en place des recherches personnelles.
- Durant sa présentation le candidat doit expliquer sa démarche personnelle et/ou professionnelle, donner du sens aux productions qu'il propose et dégager un lien entre celles-ci. Il peut à cette occasion s'interroger sur les transferts possibles entre sa propre production et l'enseignement des arts appliqués.
- Les photographies de travaux ne sont acceptées que lorsqu'il s'agit de productions de grandes dimensions (volumes et surfaces) difficilement transportables. Dans ce cas, la technique, l'échelle et le contexte d'installation doivent pouvoir être clairement appréciés. L'utilisation du matériel audiovisuel ou multimédia ne doit pas occulter la présentation de documents originaux.

LES RESULTATS :

Épreuve de présentation et soutenance du projet : les notes vont de 02 à 16,50 au CAPLP et de 02 à 20 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	2	20	26	16	16	80	10,93
Eff. privé	0	1	3	2	4	10	13,65

Moyenne des admis : 13,14 au CAPLP et 17,38 au CAFEP.

ÉPREUVE SUR DOSSIER

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Annexe 1 de l'arrêté du 06 11 1992 paru au JO du 25 11 1992
& modifié par l'annexe 1 de l'arrêté du 03 08 1993 paru au JO du 22 08 93

Cette épreuve comporte, dans la discipline ou la spécialité, un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. Elle prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploitable dans l'enseignement. Elle permet au candidat de démontrer :

- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline au lycée professionnel,
- qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines,
- qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication,
- qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et notamment d'un lycée professionnel.

Durée de la préparation : 1 heure.

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes maximum ; entretien : 30 minutes maximum)

Coefficient : 3.

Rapport coordonné par :

Pour le dossier : Sophie TINLAND, Dominique MASSABUAU, André LEFÈVRE
Pour l'Oral : Corinne CHOUKROUN, Rachel SANCHEZ, Jean BOREL

Membres de la commission Mesdames et Messieurs :

Jean BOREL, Michel CARNET, Maya CASTEJON, Sylvie CARON-PARIAUD, Maurice CELLA, Corinne CHOUKROUN, Philippe GANNE, Halima GUERROUMI, Laetitia LAMBOT, André LEFÈVRE, Dominique MASSABUAU, Lionel MONNIER, Gérald MOUGEOT, Charly PENAUD, Rachel SANCHEZ, Sophie TINLAND, Aude VITTOT, Marie- Catherine WILD.

L'épreuve sur dossier.

L'épreuve évalue une prestation orale qui s'appuie sur un dossier examiné au préalable par le jury. Il s'agit dans ce dossier d'analyser un thème relevant des arts appliqués, prolongé par la description de séquences pédagogiques.

A) LECTURE DU DOSSIER

Les enjeux du dossier

Le dossier a pour fonction de permettre au candidat d'exposer la manière dont il s'approprié et réfléchit les Arts Appliqués au travers de sa culture propre, de ses expériences. L'approche par une problématique permettra de nourrir un questionnement fourni sur l'apprentissage et plus particulièrement sur ses moyens. Le dossier est un support personnel et innovant, médium de communication entre le candidat et le jury et doit donner lieu à une appétence réciproque pour initier l'oral.

Dans cette optique, le dossier développe deux parties qui peuvent être présentées successivement ou de façon alternée :

- **La thématique : une étude, des pratiques, des questionnements...**

Il s'agit de l'exposé d'un thème permettant de questionner les Arts Appliqués. Ainsi, la dimension culturelle, formelle, sémantique, théorique du design, les processus de création, de fabrication, les usages, modes de vie contemporains ou les débats de société permettent une approche critique et documentée, qui renseigne sur le sens du design aujourd'hui.

- **Les séquences pédagogiques : une investigation des moyens personnels pour délivrer un apprentissage**

La partie pédagogique se nourrit de l'approche thématique et exploite les problématiques mises à jour, de manière à penser et construire une posture d'enseignant d'Arts Appliqués et Cultures Artistiques de lycée professionnel. Les séquences pédagogiques témoignent de la faculté du candidat à se projeter dans des dispositifs d'apprentissage réalistes et cohérents, donnant du sens à ce que l'élève expérimente ou apprend.

Le dossier ne doit pas excéder une quarantaine de pages au format A4 maximum, il présente un propos synthétique, clair et structuré, comporte un sommaire, une pagination et une bibliographie. Il ne peut être modifié par la suite et reste le seul élément de référence pour l'oral.

Enfin, il est bon de rappeler qu'il n'y a pas de « formules toutes faites », tant dans l'approche thématique que dans les séquences pédagogiques. En outre, l'articulation entre ces deux parties est un point essentiel à réfléchir et à traiter.

Les observations du jury

La forme

Le jury a apprécié le soin apporté à la présentation des dossiers notamment par l'utilisation de plans de travail identifiables, de visuels bien choisis, de rapports texte/image dynamiques et alternés, de plusieurs niveaux de lecture par l'emploi de notions clés.

Quelques candidats cependant ont choisi des partis pris de présentation qui nuisent à la lisibilité du contenu (pagination fantaisiste, surabondance de typographie, superpositions de visuels...).

Les visuels issus d'internet, sous forme de vignettes, pixellisées ou légendées en extension de fichier (JPG) sont à proscrire.

L'approche thématique

Trop de thèmes de recherches ne sont pas exploitables, faute d'être porteurs de problématiques, associant des extraits d'auteurs et citations sans questionnement ni distance critique, ou encore en exposant le thème sans réelle appropriation ou approfondissement personnel.

La documentation employée doit être précise, analysée par le candidat, constructive pour le propos, variée et témoignant d'un champ de références élargies.

D'excellents dossiers ont témoigné d'une implication active et curieuse dans différents domaines des arts appliqués en connexion avec d'autres champs. Ces travaux menés par des problématiques bien posées, soutenus par des exemples riches et variés ont su nourrir un questionnement approfondi, synthétique et rigoureux.

L'articulation de la thématique et des séquences pédagogiques :

Les dossiers qui engagent directement sur des propositions pédagogiques, sans fonder un propos sur une thématique sont à proscrire. Ils conditionnent un apprentissage disparate qui ne répond pas à la demande fondamentale de l'épreuve, à savoir : être capable de choisir et d'explorer un thème et d'en tirer parti, de l'exploiter pour des apprentissages.

De nombreux dossiers n'articulent pas, ou très artificiellement (seulement sous forme de prétexte) l'approche thématique avec un contenu, un choix, une direction d'apprentissage. Cette approche thématique doit alimenter une problématique qui elle-même conduira à des intentions d'apprentissage(s). Les articulations les plus réussies présentaient des plans de travail pour les exercices à venir. Un processus d'apprentissage était alors clairement et simplement réalisé. Il s'ouvrait à un dispositif adapté prenant la forme de balisage, de construction par étape, de repères significatifs pour engager une direction d'étude.

Ces choix sont fondamentaux et déterminent des stratégies éducatives réfléchies sur d'autres bases que la standardisation.

La réforme de la voie professionnelle propose un tissu de correspondances qui donne de nouveaux enjeux pour la formation. Beaucoup de candidats citent le nouveau programme Arts appliqués et Culture artistique sans pour autant adapter les exercices ou les dispositifs d'apprentissage à une action éducative, elle aussi en recherche.

Les séquences pédagogiques

La proposition de cours ne consiste pas à produire « des cours à la manière d'un professeur d'arts appliqués », mais plutôt de présenter une méthode d'investigation d'un apprentissage visé, avec des moyens réellement personnels et non stéréotypés dans la forme (matériels, lieux, horaires, pluridisciplinarité) et dans le fond (langage courant adapté et sans plagiat des terminologies pédagogiques).

Trop souvent le candidat propose :

- des dispositifs très fermés qui débouchent sur des travaux uniformes sans intégrer le questionnement et la prise de position de l'élève ;
- des exercices de savoir faire, sans relation entre eux, sans réflexion sur le processus d'apprentissage et aboutissant à des réalisations surfaites ;
- de trop nombreuses propositions pédagogiques qui s'articulent entre elles, mais sans fournir pour autant aux élèves, les outils nécessaires à leur réussite ;
- des exercices stéréotypés qui tentent de masquer des contenus médiocres, sous des objectifs démesurés.

Ces exercices mettent l'élève en situation d'exécution et ne permettent pas d'évaluer la démarche, la prise de position, la critique argumentée, autant d'éléments à privilégier dans une pédagogie renouvelée. Il convient d'équilibrer les objectifs de formation, les moyens et les attendus et d'intégrer dans la construction des séquences pédagogiques, de simples questionnements.

- Quel est l'intérêt de l'exercice pour l'élève ?
- Qu'apprend-t-il au travers de cet exercice ?
- Comment pourra-t-il le réexploiter ?
- Quels outils ou moyens lui permettent de répondre correctement à la demande ?

Ce qui engage à :

- un véritable dialogue de références mutuelles avec les élèves, qui, de fait, participent à l'étude ;
- la conduite d'une problématique individuelle qui engage l'élève dans sa procédure.

Certains candidats ont su structurer, hiérarchiser leurs séquences d'apprentissage autour d'un enjeu bien identifié. En conséquence les outils, les moyens, étaient bien organisés, cohérents avec la demande et permettaient l'intérêt et la faisabilité de l'exercice. Leur présentation, sous forme de scénario ou d'histoire, permettait de se représenter un déroulement cohérent dans le dispositif et dans le temps.

Le dossier est « une position avancée » de votre stratégie ! C'est donc durant l'épreuve orale que certains éléments jugés décisifs seront affirmés et présentés en ordre d'enseignement.

B) L'ORAL

Les enjeux de l'oral

L'oral a pour fonction de permettre au candidat de convaincre le jury de son potentiel pédagogique. C'est la seule mise en situation du futur pédagogue. Aussi, est-elle la partie déterminante de l'épreuve sur dossier. Il s'agit pour le candidat de témoigner de ses compétences à mobiliser un auditoire, de son sens du dialogue et de sa motivation. Il offre la possibilité de confirmer l'intérêt d'un bon dossier ou, au contraire, de remédier à certaines insuffisances de l'écrit.

Plus précisément, l'oral permet au jury d'apprécier chez un candidat :

- sa capacité à argumenter et à justifier ses choix et ses démarches ;
- sa capacité à prendre le recul nécessaire pour établir une communication riche et constructive permettant de bien préciser ses intentions pédagogiques ;

- son appréhension des trois domaines des arts appliqués ;
- son ouverture culturelle, notamment ses connaissances sur l'actualité artistique et son appropriation des problématiques contemporaines en arts appliqués ;
- son aptitude à transférer et réinvestir sa pratique dans les propositions pédagogiques, sachant que, même accompagnés par le jury, certains candidats sont démunis pour transférer leur expérience professionnelle ou artistique dans le cadre des diverses formations dispensées en lycée professionnel ;
- ses interrogations sur les finalités de l'enseignement des Arts Appliqués en lycée professionnel ;
- la réalité de ses connaissances disciplinaires et institutionnelles, le candidat devant démontrer une connaissance des programmes et de l'institution suffisante pour rester dans le cadre des exigences de la discipline et du métier d'enseignant ;
- sa connaissance du public de lycée professionnel, le jury suggère aux candidats n'ayant jamais été en « situation » de s'informer et de rencontrer des enseignants en poste ou de profiter des opérations "portes ouvertes" des établissements ;
- la constitution de son dossier qui résulte bien d'une démarche personnelle.

Les deux temps de l'oral

- L'exposé

Il s'agit d'une intervention de quinze minutes maximum donnant lieu à une présentation synthétique du thème mettant en perspective le développement d'une ou plusieurs pistes pédagogiques ; sachant que le jury a déjà pris connaissance du dossier. Dans cette présentation orale, le candidat peut, s'il le désire, s'appuyer sur les outils numériques et le multimédia.

Cet exposé se doit d'être préparé afin d'être clair et structuré, énoncé dans un langage correct et précis, en usant de références adaptées au domaine des arts, de l'artisanat ou du design et afin de bien gérer la courte durée de l'exercice.

Les observations du jury :

- les meilleurs exposés étaient présentés dans un discours étayé, avec simplicité et justesse ;
- certaines stratégies de présentation proposaient une alternance entre l'évocation du thème et l'exposé d'une proposition pédagogique, permettant ainsi la mise en évidence de leurs liens et donnant du rythme à l'exposé ;
- des candidats ont su profiter de la possibilité d'utiliser le tableau comme un support efficace à leur propos, sans que cela ne nuise à la fluidité et au dynamisme de leur intervention ;
- la gestion des quinze minutes de présentation reste un exercice difficile, souvent trop de temps a été consacré au thème au détriment de la conduite pédagogique, évoquée trop sommairement ;
- si l'utilisation de note est autorisée, et peut être un soutien précieux face au stress de l'épreuve, elle ne doit pas nuire à la communication ;
- des candidats ont encore envisagé de soutenir leur exposé par la présentation d'une documentation ou d'objets ne figurant pas dans leurs dossiers, il est nécessaire de rappeler que cela est interdit.

- L'entretien

Il s'agit d'un échange de trente minutes mené par le jury. Il permet de préciser certains éléments de la présentation ou du dossier, d'évoquer d'autres hypothèses pédagogiques, d'évaluer le recul pris par le candidat par rapport à son dossier ainsi que sa capacité d'écoute, d'argumentation et de remise en question.

Les observations du jury :

- dans l'ensemble, les candidats ne se sont pas sentis déstabilisés par les questions du jury, témoignant d'une bonne préparation de l'épreuve ;
- les candidats qui ont su prendre le recul nécessaire vis-à-vis de leur travail ont souvent produit une communication orale fluide et réactive ;
- en réponse aux remarques, certains candidats ont su donner du sens à des propositions initiales purement plastiques ;
- a contrario, il a été difficile pour d'autres, de reconsidérer certains aspects de leurs propositions et de se remettre réellement en question ;
- lors des échanges avec le jury, certains candidats sont restés sur une vision stéréotypée de l'enseignement des arts appliqués déjà perceptible dans leurs dossiers ;

C) LES OBSERVATIONS GENERALES :

Le jury conseille :

- de s'appropriier les attendus de l'épreuve ;
- de faire un véritable travail d'analyse sur les contenus de formation ;
- de consulter les ressources disponibles sur la pédagogie et sa pratique (site national d'arts appliqués, diversité des sites consacrés au design, ouvrages, revues, publications des centres pédagogiques...) ;
- de préparer sérieusement son dossier ;
- d'éviter l'usage de modèles ;
- d'intégrer à sa démarche la notion d'interdisciplinarité, composante importante de l'enseignement professionnel ;
- d'expérimenter lui même ses propres séquences.
- de se préparer aux conditions d'une épreuve orale ;

POUR CONCLURE

Il est nécessaire de situer les objectifs de l'épreuve sur dossier par rapport à la logique d'un concours destiné à recruter des enseignants. Des cinq épreuves qui composent le concours externe, c'est la seule qui évalue la projection professionnelle du candidat. Aussi la motivation pour la mission d'enseigner doit-elle être affirmée et étayée par une réelle réflexion sur l'acte pédagogique, c'est à dire la transmission de savoirs et de savoirs faire s'appuyant sur des outils et des moyens, variés et adéquats.

LES RESULTATS :

Épreuve sur dossier : les notes vont de 1.5 à 20 au CAPLP et de 03 à 20 au CAFEP.

note / 20	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n \leq 20$	total	moyenne
Eff. public	6	16	23	19	16	80	10,83
Eff. privé	2	4	2	1	1	10	09,05

Moyenne des admis : 12,65 au CAPLP et 12,88 au CAFEP.

Épreuves d'admissibilité

- Épreuve écrite de culture artistique : arts techniques et civilisations (CAPET externe)
- Épreuve de culture artistique (CAPLP externe)
- Épreuve écrite d'admissibilité (CAPET et CAPLP internes)

Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle

Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle

Éléments d'une bibliographie de base pour le programme limitatif :

Bibliographie indicative

- **Paraître : les indices du luxe dans la société du Grand Siècle**

- Arminjon C., Saule B.(sous la dir.de), Tables royales et festins de cour en Europe 1661-1789, actes du colloque international, Palais des Congrès, Versailles (XIII^e rencontres de l'École du Louvre), ed. La Documentation française, 2004.
- Arminjon C. (sous la dir. De), Quand Versailles était meublé d'argent, catalogue de l'exposition, Château de Versailles, éd. de la Réunion des Musées Nationaux, 2007.
- Arizzoli-Clémentel P., Meyer D., Le Mobilier de Versailles, xvii^e et xviii^e siècles, éd. Faton, Dijon, 2002.
- Bartholeys G., L'enjeu vestimentaire. De l'anthropologie ordinaire à la raison sociale, in Le corps et sa parure., colloque international, Lausanne Genève, 16-18 juin 2003.
- Batazzi G., La mode, art, histoire et société, éd. Hachette, 1993.
- Baudrillard J., La mode ou la féerie du code, Traverse n°3, 1984.
- Baudrillard J., De la séduction, coll. Bibliothèque Médaille, 1979.
- Bimbenet-Privat M., Les Orfèvres et l'orfèvrerie de Paris au xvii^e siècle, Paris, 2002.
- Blair Cl., L'argenterie. Art et histoire, éd. Flammarion, 1989.
- Bluche, F., (sous la dir.de), Dictionnaire du Grand Siècle, Fayard, 1990.
- Bolle R., Le peigne dans le monde, éd. Hoebeke, 2004
- Bruna D., Saints et diables au chapeau, éd. du Seuil, 2007.
- Cerval (de) M. (sous la dir. de), Dictionnaire international du bijou, éd. du Regard, 1998.
- Debray R., Hugues P., Dictionnaire culturel du tissu, ed. Fayard, 2005.
- Demetrescu Calin, Le style Louis XIV, Coll. Deplistyle, éd. de L'Amateur, 2002.
- Ducamp M., La folies des éventails, éd. Flammarion, 2001.
- Ennès P., Mabilie G., Thiébaud Ph., Histoire de la table, les arts de la table des origines à nos jours, éd. Flammarion, 1994.
- Farneti Cera D. (sous la dir. De), L'art du bijou, éd. Flammarion, 1992.
- Fau A., Histoire des tissus de France, Ouest-France Éditions, 2006.
- Fauque Cl., La grande histoire de la broderie, éd. Aubanel, 2007
- Geoffroy-Schneiter B., Sacs, éd. Assouline, 2005.
- Hardouin-Fugier E., Berthod B., Chavent-Fusaro M., Les étoffes, éd. de L'Amateur, 2005.
- Hayard M., Chefs d'œuvre de l'horlogerie ancienne, collection du Musée Paul-Dupuy de Toulouse, Somogy, 2004.
- Heiniger E.A. et J., Le grand livre des bijoux, éditions Édita, 1974.
- Hourcade Ph., Mascarades et ballets au Grand Siècle 1643-1715, Coll. Hors collection.
- Kjellberg P., Encyclopédie de la pendule française. Du Moyen Age au xx^e siècle, éd. de l'Amateur, 2005.
- Lunsingh Scheurleer Th. H., Pierre Gole ébéniste de Louis XIV, éd. Faton, Dijon, 2005.
- L'étoffe et le vêtement, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1995.
- Mabilie G., La collection Puiforcat, orfèvrerie du xvii^e au xix^e siècle, éd. Réunion des Musées Nationaux, 1994.
- Ingold G., Saint Louis, de l'art du verre à l'art du cristal de 1586 à nos jours, éd. Hermé, 1998.
- McDowell C., Le chapeau et la mode, fascination, charme, rang et style des origines à nos jours, éd. Céliv, 1994.
- Malaguzzi S., Perle, Éditions du Chêne, 2000.
- Mille ans de costume français, Gérard Klopp éditeur, 1991.
- Quette A.-M., Louis XIII Louis XIV, coll. Mobilier français d'époque, Massin, 2000.
- Roche D., La culture des apparences. Une histoire du vêtement, xvii^e - xviii^e siècles, éd. Fayard, 1989.
- Schneider A., Le grand artisanat d'art français, éd. de La Martinière, 2005.
- Toussaint-Samat M., Histoire technique et morale du vêtement, éd. Bordas 1990.
- Van Damme A., Dentelles et rubans, éd. Mango Pratique, 2007.
- Voillot P., Diamants et pierres précieuses, Gallimard, Coll. Découvertes Gallimard (n°336), 1997.
- Walford J., Séduction de la chaussure, quatre siècles de mode, Lausanne, La Bibliothèque des arts, 2007.

Sites Web :

- Musée des Arts décoratifs
- Musée de la Mode de la Ville de Paris - musée Galliera
- Musée National des Arts et Traditions Populaires
- Musée des Tissus de Lyon
- Musée d'art et d'industrie - Saint-Étienne
- Musée International de la Chaussure – Romans
- Musée de la Chemiserie et de l'Élégance masculine, Argenton-sur-Creuse

- **Exposer/s'exposer : muséographie et scénographie au xx^e siècle**

Bibliographie indicative :

- Laurence Allégret, Musées, Editions du Moniteur, Paris, tome 1, 1989 ; tome 2, 1992.
- Béatrice Andia, Caroline François, Aloys Klayele, Les musées parisiens, histoire, architecture et décor, Action artistique de la Ville de Paris, Paris, 2004.
- Catherine Balle, Dominique Poulot, Marie-Annick Mazoyer, Musées en Europe : une mutation inachevée, La Documentation française, Paris, 2004.
- Raoul Barreneche, Nouveaux musées, éditions Phaidon, Paris, 2005.
- Luca Basso Peressut, Musées, Architectures, 1990-2000, Actes Sud, Arles, 1999.
- Jean Beaudrillard, L'Effet Beaubourg, implosion et dissuasion, collection Débats, Galilée, Paris, 1977.
- Marie-Odile Bary (sous la direction de), Scénographier l'art contemporain et propos sur la muséographie, Muséologie Nouvelle et Expérimentation sociale (M.N.E.S.) Savigny-le-Temple, 1986.
- Germain Bazin, Le temps des musées, Desoer, Liège-Bruxelles, 1967.
- Howard Saul Becker, Les Mondes de l'art, Flammarion, collection Champs, Paris, 2006.
- Danielle Benassayag (sous la direction de), Le futur antérieur des musées, Ministère de la Culture. Direction des musées de France (DMF). Département des publics, de l'action éducative et de la diffusion culturelle, ANFIAC, Paris, 1991.
- Luc Benoist, Musée et muséologie, P.U.F., Paris, 1971.
- Dominique Bezombes (sous la direction de), Le Grand Louvre, histoire d'un projet, Éditions du Moniteur, Tours, 1993.
- Olivier Boissière, Catherine Donzel, New museums, Nouveaux musées, Telleri Information, Paris, 1999.
- Pierre Bourdieu, Alain Darbel, Dominique Schnappers, L'amour de l'art, les musées d'art européens et leur public, Editions de minuit, Paris, 1986.
- Yvonne Brunhammer, Le Beau dans l'utile, un musée pour les arts décoratifs, n°145 Découverte Gallimard, Paris, 1992.
- Jean Clair, Élevages de poussière, Beaubourg vingt ans après, L'Échoppe, Caen, 1992.
- Jean Clair, Malaise dans les musées, Flammarion, Paris, 2007.
- François Dagognet, Le musée sans fin, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 1986.
- Jean Davallon (sous la direction de), Claquemurer, pour ainsi dire, tout l'univers, La mise en exposition, Expo-Média, Paris, 1986.
- Jean Davallon, Gérald Grandmont, Bernard Schiele, L'environnement entre au musée, Presses universitaires de Lyon, Musée de la civilisation, Lyon, 1992.
- Bernard Deloche, Le musée virtuel, vers une éthique des nouvelles images, Presses universitaires de France, Paris, 2001.
- Bernard Deloche, La nouvelle culture : la mutation des pratiques sociales ordinaires et l'avenir des institutions culturelles, L'Harmattan, 2008.
- Christine Desmoulin, 25 musées, Editions du Moniteur-AMC, 2005.
- Christine Desmoulin, Quelle est la vocation des musées du XXI^e siècle ?, Paris, Éditions du Moniteur, 2005.
- Bernadette Dufrene, La Création de Beaubourg, Presses universitaires de Grenoble, 2000.
- Umberto Eco, L'Œuvre ouverte, Seuil, Paris, 1965.
- Fred Forest, Pour un art actuel, L'art à l'heure d'Internet, collection Ouverture philosophique, L'Harmattan, Paris, 1998.
- Michael Fried, La place du spectateur, traduction de Claire Brunet, Paris, Gallimard, 1990.
- Dario Gamboni, Un iconoclasme moderne, Éditions d'En-Bas, Zurich et Lausanne, 1983.
- Chantal Georgel (sous la direction de), La jeunesse des musées, les musées de France au XIX^e siècle, Musée d'Orsay, Exposition, Musée d'Orsay, Réunion des musées nationaux (RMN), Paris, 1994.
- André Gob, Noémie Drouguet, La muséologie, histoire, développements, enjeux actuels, Armand Colin, Paris, 2006.
- Jacques Guillerme (sous la direction de), Les collections, fables et programmes, Champs Vallon, Paris, 1993.
- Francis Haskell, Les Musées et leurs ennemis, in Actes de la recherche en sciences sociales, n 49, pp. 103-106, septembre 1983.

- Francis Haskell, *Le Musée éphémère. Les Maîtres anciens et l'essor des expositions*, Gallimard, Paris, 2002.
- Jean Jenger, Orsay, *De la gare au musée, Histoire d'un grand projet*, Electa Moniteur, Paris, 1986.
- H. P. Jeudy, Beverly Serrel, *Exposer – Exhiber*, Edition de la Villette, Paris, 1995.
- Bernd Klüser, Katharina Hegewisch, *L'art de l'exposition*, Edition du regard, Paris, 1998.
- Claude Labouret, Olga de Narps, Antoine Guichard, *Le nouveau visage des musées, la vocation culturelle et les exigences du public*, Institut La Boétie, Paris, 1990.
- Armelle Lavalou, Jean-Paul Robert, *Le musée du Quai Branly*, éditions du moniteur-AMC, Tours, 2006.
- Sergio Los, Klaus Frahm, Carlo Scarpa, *Éditions Taschen*, 1993.
- François Mairesse, *Le musée temple spectaculaire, Une histoire du projet muséal*, Presses universitaires de Lyon (PUL), Lyon, 2003.
- Claire Merleau-Ponty, Jean-Jacques Ezrati, *L'exposition, théorie et pratique*, édition de l'Harmattan, Condé-sur-Noireau, 2006.
- Yves Michaud, *L'Artiste et les commissaires*, Jacqueline Chambon, Nîmes, 1989.
- James Putnam, *Le musée à l'œuvre, le musée comme médium dans l'art contemporain*, Thames & Hudson, 2002.
- Paul Rasse, *Les musées à la lumière de l'espace public, histoire, évolution, enjeux*, L'Harmattan, Paris, 1999.
- Roland Recht, *Penser le patrimoine, mise en ordre et mise en scène de l'art*, Hazan, Paris, 1999.
- Jacques Sallois, *Chantiers 1981-1991*, Direction des musées de France (DMF), Paris, 1992.
- Roland Schaer, *L'invention des musées*, Réunion des musées nationaux (RMN), Gallimard, Paris, 1993.
- Jean-Michel Tobelem (sous la direction de), *Politique et musées*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Eliseo Veron, Martine Lévassuer, *Ethnographie de l'exposition, l'espace, le corps et le sens*, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, Paris, 1989.
- Alexandre Vol, Roxane Bernier, *Pratiques et représentations des utilisateurs de sites-musées sur internet*, Ministère de la Culture et de la Communication. Direction des musées de France (DMF), Paris, décembre 1999.
- Corinne Welger-Barboza, *Du musée virtuel au musée médiathèque, Le Patrimoine à l'ère du document numérique*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- Ouvrages collectifs, catalogues, articles, revues :
- *L'Exposition des expositions*, Musée des Arts Décoratifs, Paris, 1983.
- *Histoire d'expo, Un thème, un lieu, un parcours*, Peuple et Culture, Centre Georges-Pompidou, C.C.I., 1983.
- *Faire un musée, Comment conduire une opération muséographique*, Ministère de la Culture, Direction des musées de France (DMF), La Documentation Française, Paris, 1986.
- *Circé dans les musées - Réflexions sur sept nouveaux musées en Europe et aux Etats-Unis*, Thomas West, in *Les Cahiers Du Musée National D'art Moderne*, pages 18-34, 17-18, 01/03/1986.
- *L'objet expose le lieu, Présentation, représentation, exposition*, Expo-Media, Paris, 1986.
- *La Célébration des œuvres d'art. Notes de travail sur un catalogue d'exposition*, Louis Marin, in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 5-6, nov.1975.
- *Le jeu de l'exposition (en collaboration avec Pierre-Damien Huyghe)*, Collection Esthétiques, 1998.
- *L'esthétique de la communication*, Art press n° 122, Paris, février 1988.
- *Musées récents*, AMC France-Le moniteur Architecture, Hors Série, 1999.
- *L'Avenir du passé, Les musées en mouvement*, Dominique Poulot, in *Le Débat*, n°12, 1981.
- *La Visite au musée, un loisir édifiant au XIX^e siècle*, in *Gazette des Beaux-arts*, Paris, 1983.
- *Muséologie et nouvelles technologies*, n° conjoint de *La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM)* n° 78, et *Musées (Société des Musées Québécois)*, vol. 23, 2001.
- *La scénographie d'exposition, une médiation par l'espace*, Kunga Grzech, *La Lettre de l'Office de Coopération et d'Information Muséographique (OCIM)* n° 96, 2004.
- *Centre Pompidou-Metz*, Editions du Moniteur-AMC, Evreux, 2004, Lisieux, 2005.
- *Bouillon de culture, Musées, Fondations, Centres artistiques...*, Jonathan Bell, in *Archi-Créé*, pages 48-130, avril-mai 2006.
- *Le Musée des Arts Premiers, Méditation sur l'autre et sur l'ailleurs*, Jean Nouvel, in *Archi-Créé*, pages 116-146, juillet-août 2006.
- *L'art dissonant*, Philip Jodidio, Jean Nouvel, in *Art Press*, pages 24-31, juillet-août 2006.
- *La folie des musées-spectacles*, Emmanuelle Lequeux in *Beaux-Arts Magazine*, pages 34-46, janvier 2007.

